

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2019

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS
COLLÈGE « ENSEIGNANTS » Clothilde BERROU Jane COULON Daniel DELGADO Emmanuel NEBOUT Vinicius RADUCANU Maxime ROUAUD Eric WATIER	
COLLÈGE « PERSONNALITÉS EXTERIEURES »  Membres de droit : Nicolas CREGUT  Personnalités qualifiées : Marie-Christine GELY-NARGEOT	COLLÈGE « PERSONNALITÉS EXTERIEURES »  Membres de droit : Nelly FRONTANAU Gilles HALBOUT Jamila MILKI Marie-Hélène SANTARELLI  Personnalités qualifiées : Catherine BONDUAU-FLAMENT (Procuration E. NEBOUT) Ethel CAMBOULIVES Anne-Lucie WACK (Procuration N. CREGUT) Anne-Françoise ZATTARA-GROS
COLLÈGE « ADMINISTRATIFS » Hamida MLANAO Tatiana ROSETTE	COLLÈGE « ADMINISTRATIFS » Nathalie BERNARD (Procuration T. ROSETTE)
COLLÈGE « ÉTUDIANTS » Michel MATIVAL	COLLÈGE « ÉTUDIANTS » Karl FONTAINE Lise MARUEJOULS (Procuration M. MATIVAL)
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE Alain DEREY, Directeur Pascal DAUVILLIERS, agent comptable	MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE Marc ALARÇON, contrôleur budgétaire en Région
INVITÉS PERMANENTS Jacques BRION, Président CPS Hervé LENORMAND, Directeur des études Pierre ROSIER, Directeur de l'antenne à La Réunion Lisette VIEIRA, Directrice financière Frédérique VILLEMUR, Présidente CR	

16 membres présents ou représentés

ORDRE DU JOUR :

## 1 | APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JUIN 2019

---

## 2 | AFFAIRES FINANCIÈRES

---

- 2.1 Approbation du budget rectificatif 2/2019 : Lisette VIEIRA.
- 2.2 Approbation de la procédure de répartition des aides financières relatives aux mobilités internationales pour les étudiants en échanges 2019/2020 : Élodie NOURRIGAT.
- 2.3 Approbation des frais d'inscription des doctorants pour l'année universitaire 2019/2020 : Alain DEREY.
- 2.4 Participation au « 4L Trophy 2020 » : approbation d'une aide de 2 000 € pour soutenir la participation de deux équipes d'étudiants de l'ENSAM : Alain DEREY.

## 3 | QUESTIONS DIVERSES

---

- 3.1 Point sur le projet d'établissement suite à la première réunion de la commission, le 15 juillet 2019 : Emmanuel NEBOUT.
- 3.2 Présentation du rapport d'activité.

---

# 1 | APPROBATION DU PV DU 24 JUIN 2019

---

Emmanuel NEBOUT soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2019 :

---

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

---

## 2 | AFFAIRES FINANCIÈRES

---

- 2.1 Approbation du budget rectificatif 2/2019 : Lisette VIEIRA.

Lisette VIEIRA porte à la connaissance des administrateurs que ce budget rectificatif 2 concerne plus particulièrement les crédits d'investissement et de fonctionnement. Elle présente la note de l'ordonnateur distribuée en séance et annexée au présent compte rendu.

Dans le cadre du dialogue de gestion avec le ministère de la culture, l'ENSAM avait sollicité une enveloppe de 280 000 € afin de financer la création de 3 nouvelles salles (atelier danse, atelier micro-édition, atelier musique), une partie des travaux nécessaires pour la rénovation des toitures et le renouvellement du système d'alarme/intrusion devenue défaillante. Il s'est avéré que la notification de subvention n'a porté que sur la création des 3 salles à hauteur de 30 000 €.

Elle précise, que dans le cadre de ce BR2, il est proposé aux administrateurs de réajuster l'enveloppe d'investissement au regard des financements et de reventiler certains crédits sur de nouvelles opérations non prévues au budget initial, ni au BR1, car elles n'étaient pas encore connues.

Le tableau page 3, présente l'ensemble des ajustements proposés par les crédits d'investissement.

Elle porte à la connaissance des administrateurs que depuis le recrutement d'un ingénieur en informatique en mars 2019, les services ont travaillé et requalifié le domaine de l'informatique et de l'audiovisuel, ce qui explique la variation des crédits. Cela porte notamment sur l'amélioration des salles informatiques, l'équipement pédagogique, le mobilier des ateliers, le système Réseau (WIFI), sur le renouvellement des serveurs devenus obsolètes, le remplacement des équipements de sécurité défaillants, la climatisation des espaces et le traitement de l'air de l'atelier maquette. Ce dernier poste intervient suite à une recommandation de l'inspecteur hygiène et sécurité au travail lors de sa dernière visite et du rapport établi. Le montant des travaux a été sous-estimé, ce qui explique l'augmentation de l'enveloppe prévue initialement. Ce projet comporte plusieurs lots : traitement de l'air, de la fumée et de la poussière.

L'enveloppe d'investissement est importante mais est en adéquation avec les priorités de l'établissement.

Emmanuel NEBOUT rappelle que dans l'approbation du budget initial, il avait souhaité qu'un euro d'investissement, génère au moins un euro d'économie d'énergie.

Il constate que ce n'est pas encore le cas. Le prochain budget devra le faire apparaître.

Le renouvellement d'air concerne directement la consommation énergétique.

Il soumet à l'approbation des administrateurs le BR2/ 2019 tel que :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

## Article 1 : Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 52 + 4 surnombres ETP sous plafond et 8,70 ETP hors plafond
- 52 + 4 surnombres ETPT sous plafond et 8,53 ETPT hors plafond
- 4 887 685,03 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 2 413 788,09 € personnel 1 569 901,14 € fonctionnement
  - 293 410,00 € intervention
  - 610 585,80 € investissement
- 4 720 745,42 € de crédits de paiement dont :
  - 2 413 788,09 € personnel 1 525 901,14 € fonctionnement
  - 293 410,00 € intervention
  - 487 646,19 € investissement - 504 190,75 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 504 190,75 € de variation de trésorerie
- - 236 160,56 € de résultat patrimonial
- - 62 660,56 € de capacité d'autofinancement
- - 489 190,75€ de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

---

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

---

## 2.2 Approbation de la procédure de répartition des aides financières relatives aux mobilités internationales pour les étudiants en échanges 2019/2020 : Élodie NOURRIGAT.

Élodie NOURRIGAT porte à la connaissance des administrateurs qu'il existe quatre sources majeures de financement d'aides à la mobilité :

- 1) Ministère de la Culture : qui priorise les étudiants boursiers (400 €/mois sur 6 mois s'ils partent 1 an ou 4 mois s'ils partent 1 semestre). Sur les crédits restants, ils financent la mobilité des étudiants non boursiers (152 €/mois sur 6 mois ou 3 mois).
- 2) Région Occitanie : changement de dispositif depuis l'an dernier. Elle priorise également les étudiants boursiers (210 €/mois) avec une contrainte majeure qui ne leur permet pas de cumuler cette bourse avec celle d'ERASMUS. Les crédits restants sont affectés aux étudiants non boursiers à raison de 400 €/mois à la condition que le coefficient familial ne dépasse pas 21 000 € annuel. Or, les étudiants qui sont dans ce cas sont normalement boursiers. Suite à une expertise faite par le bureau des Relations Internationales, ce dispositif répond plutôt aux besoins des étudiants hors union européenne, qui ne bénéficient pas de bourses et dont les coefficients familiaux sont très faibles.
- 3) ERASMUS + : découpé par zone et qui prévoit également un financement pour les étudiants hors métropole. Élodie NOURRIGAT précise que les enveloppes sont calculés par rapport au bilan à N-2. Il s'avère qu'à N-2, l'ENSAM avait beaucoup d'étudiants. De plus, elle rappelle que cette année étant la dernière année du contrat, l'enveloppe attribuée à l'ENSAM est conséquente puisqu'elle s'élève à 130 458 € avec peu d'étudiants candidats à la mobilité. La CRI a décidé de verser une allocation à tous les étudiants suivant le groupe du pays qu'ils ont choisi (cf. tableau annexe 3). Erasmus rajoute à ce financement une enveloppe forfaitaire de voyage liée à la distance, qui jusqu'à présent ne s'appliquait qu'aux étudiants hors métropole, mais qui cette année s'applique à tout le monde. Malgré cette répartition, un reliquat de 44 458 € que l'ENSAM va devoir restituer à l'Europe car on ne peut pas le consommer. Les lignes ne sont pas fongibles, ce solde ne peut pas être basculé sur des stages, par exemple. Face à ce constat, la CRI a pris le parti de mettre tous les étudiants au maximum sur la ligne Erasmus. En ce qui concerne les étudiants boursiers qui partent en mobilité en Europe, la bourse Région ne leur sera pas proposée au vu du montant mensuel mois important.

Élodie NOURRIGAT réitère sa demande auprès de Pierre ROSIER pour connaître les éventuels financements possibles pour les étudiants de La Réunion qui ne peuvent pas bénéficier du dispositif de la région Occitanie.

Elle porte à la connaissance des administrateurs que les étudiants candidats à une mobilité hors Europe sont beaucoup moins aidés que ceux qui choisissent une destination en Europe. De ce constat, la CRI a décidé que la subvention de 15 000 € versée par l'ENSAM serait versée au bénéfice des étudiants en mobilité hors Europe. Elle pense que les instances devront se pencher sur cette question pour aider de manière plus significative et plus équitable les étudiants en mobilité hors Europe.

Le document distribué en séance reprend l'ensemble des processus validés en CRI (annexe 5).

Emmanuel NEBOUT remercie la Présidente de la CRI, et soumet à l'approbation des administrateurs la répartition des aides financières relatives aux mobilités internationales pour les étudiants en échange 3019/2020 :

---

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

---

### 2.3 Approbation des frais d'inscription des doctorants pour l'année universitaire 2019/2020 : Alain DEREY.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que ces droits d'inscription correspondent à la part des droits de scolarité relative à l'accès à la médiathèque de l'ENSAM, ainsi qu'à la mise à disposition d'un bureau pour les doctorants, d'un montant s'élevant à **60€** (montant réévalué en 2019 de 10 €).

Conformément à l'art 5 de l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, la part du droit de scolarité affectée au service commun de documentation est fixée par le conseil d'administration de l'établissement et ne peut être inférieure à 34 €.

Pour information, les doctorants en architecture sont soumis à une double inscription à l'université et à l'établissement d'accueil (ENSA) ; le montant des droits de scolarité pour l'année universitaire 2019/2020 à l'université devrait être maintenu à 391€ et à 260€ (taux réduit).

---

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

---

### 2.4 Participation au « 4L Trophy 2020 » : approbation d'une aide de 2 000 € pour soutenir la participation de deux équipes d'étudiants de l'ENSAM : Alain DEREY.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que chaque année l'ENSAM réserve une provision financière pour soutenir la participation des étudiants sur des initiatives. C'est la deuxième fois, que des équipes ENSAM participent à cette manifestation humanitaire et sportive.

L'édition 2020 du raid humanitaire « 4L Trophy » se déroulera du 20 février au 01 mars 2030. Des étudiants de l'ENSAM en L3 se sont constitués en deux équipes afin d'y participer. Le budget prévisionnel des deux équipes est de 22 100 euros.

Le montant destiné à l'inscription au 4L TROPHY s'élève par équipe à 3 350 euros. Le règlement de cette manifestation prévoit que les équipes se montent en association.

La première équipe a d'ores et déjà obtenu par la préfecture des PO, la création de son association sous le nom "LES PROL EN 4L" et a ouvert un compte bancaire.

Quant à la deuxième équipe, sous le nom "ARCHITECTURE BRION & MAYLIN", son dossier est à la préfecture de l'Hérault et elle est en attente du retour du récépissé pour pouvoir effectuer les démarches bancaires nécessaires.

Il est proposé aux administrateurs d'accorder une aide de 2 000 €, soit 1 000 € par équipe pour permettre à ces étudiants de participer à ce raid humanitaire.

Nicolas CREGUT pense que cette demande pose un problème, celui d'être en contradictoire avec la politique vertueuse en matière environnementale, que l'école souhaite afficher dans son projet d'établissement.

Emmanuel NEBOUT rajoute que le projet humanitaire doit être plus explicite sur ce type de demande. Il soumet à l'approbation des administrateurs le versement d'une aide de 2 000 € pour soutenir la participation de deux équipes d'étudiants de l'ENSAM :

---

POUR : 12

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 2

---

## 2.5 Indemnité différentielle / SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : Alain DEREY.

Lisette VIEIRA porte à la connaissance des administrateurs que suite aux revalorisations du SMIC, la rémunération brute mensuelle de certains agents peut se trouver inférieure au montant du SMIC.

Les agents contractuels de droit public ayant une rémunération comprise entre l'IM 309 et 324, donc la valeur est inférieure au SMIC, sont bénéficiaires de l'indemnité différentielle qui est liquidée dans des conditions identiques à celles du traitement de base de l'agent. Elle est matérialisée sur une ligne différenciée sur le bulletin de paie.

Afin de ne pas déclencher l'indemnité différentielle dans le cadre de la rentrée de septembre 2019, il est conseillé de revaloriser l'IM des agents contractuels par avenants à leurs contrats de travail à l'IM 325.

L'IM minimum inscrit sur Taïga sera donc revalorisé à l'IM 325.

---

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

---

## 2.6 Approbation sur la mise à jour du règlement des études : Hervé LENORMAND.

Hervé LENORMAND porte à la connaissance des administrateurs que le règlement des études n'avait pas été réactualisé depuis 2014. A la demande de la CFVE, un groupe de travail a été constitué sous la responsabilité de Dorine SÉNÉCHAL, enseignante contractuelle à l'ENSAM, qui s'est parfaitement acquitté de ce travail de coordination. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises. Le document qui doit être approuvé par les administrateurs a été communiqué à leur intention le 15 juillet dernier. Cette actualisation a donc pris en compte tous les derniers éléments en lien avec les études et sa mise en forme aérée permet une lecture plus simplifiée.

Emmanuel NEBOUT l'interroge sur l'obligation des étudiants à participer à l'évaluation des enseignements.

Hervé LENORMAND répond que le règlement des études rappelle cette obligation vis-à-vis des étudiants, et prévoit que l'évaluation soit partie intégrante d'un moment d'enseignement demandé aux enseignants afin que les résultats puissent être particulièrement significatifs.

Emmanuel NEBOUT a pu constater lors de la dernière campagne que certains enseignements n'avaient reçu que 20 % des réponses attendues.

Jacques BRION rappelle qu'à partir de la rentrée prochaine, cette évaluation sera faite pendant un temps d'enseignement (studio ou cours). Elle sera préparée par l'administration à partir d'un document qui a été également actualisé.

Hervé LENORMAND rajoute que l'actualisation du règlement des études est également apparue nécessaire car c'est des nombreux documents demandés par le HCÉRES dans le cadre de l'évaluation de l'établissement.

Emmanuel NEBOUT souhaite savoir si les aspects relatifs à la Charte de bonne conduite ont été intégrées conformément aux volontés exprimées par les administrateurs.

Hervé LENORMAND répond par l'affirmative. Les questions disciplinaires ont été développées, la question relative au plagiat également.

Emmanuel NEBOUT remercie les personnes qui ont travaillé sur ce document et soumet à l'approbation des administrateurs la version actualisée présentée en séance :

---

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

---

## 3 | QUESTIONS DIVERSES

---

### 3.1 Point sur le projet d'établissement suite à la première réunion de la commission, le 15 juillet 2019 : Emmanuel NEBOUT.

Emmanuel NEBOUT rappelle que le conseil d'administration avait noté l'urgence de réunir cette commission. Cette réunion s'est donc déroulée le 15 juillet, et il se réjouit du nombre de participants.

Les questions de fond sur le projet et sur les modalités de sa mise en œuvre ont été abordées.

Il a été important, dans un premier temps, de s'accorder sur les grands thèmes et les mots-clés à leur associer.

Il est également apparu la nécessité de partager ce projet d'établissement par l'ensemble de la communauté.

Les principaux points qui ont été discutés, au-delà de l'attractivité de l'établissement via la lisibilité de son programme et de ses actions, implique un partage de l'information.

L'évaluation des performances doit être régulière, via, notamment, l'évaluation par les étudiants sur des temps d'enseignement. C'est pourquoi il convient que le taux de participation devienne significatif. Cette nouvelle procédure sera prévue dans le règlement des études.

Du côté des enseignants, des moments de partage et d'échanges doivent avoir lieu plus souvent.

C'est la raison pour laquelle, la CFVE a nommé des responsables de semestre, d'année et de domaines d'études chargés de la coordonner enseignants et enseignements. Il est, en effet, essentiel que chacun puisse connaître les objectifs pédagogiques assignés et les autres intervenants du semestre ;

Le séminaire de rentrée devra préciser ce dispositif.

La commission a confirmé que l'école devait se distinguer parmi les écoles françaises par l'affichage d'un enseignement destiné à former de architectes auteurs et maîtres de leurs œuvres, capables de gérer la transition écologique en cours.

Les mots clés d'éco-conception, d'éco-construction, de stratégie constructive, de fabrication de la vile durable, ainsi que de confort et de santé des usagers seront ancrées dans le fond du programme.

Le cadre de la transition écologique est imposé et commun à toutes les ENSA, dans cette nécessité, l'ENSAM doit afficher sa spécificité. Ce point est mis en parallèle des forces et des faiblesses que l'école a diagnostiqué et dont le projet d'établissement doit prendre en compte pour les compenser.

Frédérique VILLEMUR rajoute que la commission s'est attachée à revoir les fondamentaux de l'établissement en termes d'enseignement et ensuite les spécificités qui créent son attractivité. La communication transversale souhaitée pour l'ensemble des collègues permettra de les définir et de les partager par toutes et tous.

Valérie RUIZ rappelle que deux réunions ont été programmées. Une pour la commission « Projet établissement » pour valider le projet stratégique qui accompagnera le dossier d'auto évaluation pour le HCÉRES, et une autre le 11 septembre avec les enseignants titulaires responsables de semestres et des domaines d'études ainsi que les directeurs/rices des laboratoires.

Emmanuel NEBOUT précise que la question de l'attractivité doit se poser pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année mais aussi pour celle de Master et à plus long terme au niveau du doctorat. Il envisage la possibilité de distribuer un questionnaire étudiants de 1<sup>ère</sup> année à l'issue du premier semestre. Ce questionnaire pourrait être élaboré par la commission d'évaluation et servir de préalable aux évaluations suivantes.

L'indispensable articulation entre les laboratoires de recherche et les domaines d'études pour l'attractivité du cycle master est, enfin, prioritaire. Les travaux de la CFVE doivent avancer en ce sens.

Marie-Christine NARGEOT rajoute que l'implication des enseignants dans les laboratoires de recherche est incontournable.

### 3.2 Présentation du rapport d'activité 2017/2018 : Isabelle AVON.

Isabelle AVON porte à la connaissance des administrateurs le document qui a été distribué en séance.

Les informations essentielles :

- l'ouverture des formations spécialisées,
- les concours étudiants,
- développement culturel, expositions,
- partenariats...

Le Président,

Signé

Emmanuel NEBOUT